

précisent en détail les rôles des divers membres du bureau et celui des présidents des sections. L'article 15 exclut toute polémique confessionnelle. Les articles 16 et 19 règlent ce qui a rapport aux diverses motions présentées ; les articles 17, 18 et 20, ce qui a rapport aux orateurs et à leurs discours. Le 21^e règle le vote ; le 22^e défend toute collecte ; le 23^e regarde le maintien du comité central ; le 24^e précise les fonctions de ce comité central ; le 25^e pourvoit à la publication du compte rendu ; le 26^e, à la question financière ; le 27^e, aux imprévus.

Telle est l'œuvre dans ses grandes lignes. Par leur nature, par leur constitution et leur fonctionnement, les congrès catholiques d'Allemagne présentent une des organisations les plus belles, les plus puissantes, les plus fécondes qu'ait su inspirer et créer le génie catholique. L'ossature d'une cathédrale gothique, avec toutes ses parties qui se tiennent et se soutiennent de la base aux voûtes aériennes, est un objet d'étude stupéfiant pour l'architecte qui a su en pénétrer la structure et en admirer l'indéfectible solidité. Une impression d'ordre moral analogue domine le spectateur qui étudie le monument grandiose que l'union et la discipline des catholiques d'Allemagne ont su élever à l'honneur du Christ et de l'Eglise et au profit même de leur patrie. Car les congrès catholiques annuels ont été un puissant élément de rapprochement et de fusion des diverses races qui constituent aujourd'hui l'empire d'Allemagne. Les adversaires eux-mêmes le reconnaissent.

Il y a longtemps que le choix de la ville de Strasbourg a été décidé pour le séjour de l'assemblée générale de 1905. M. le docteur Burguburn est venu, l'an dernier, à Ratisbonne, saluer le congrès au nom de ses compatriotes alsaciens et lui donner rendez-vous dans la belle cité des bords du Rhin. Cette décision est habile. Si les Allemands gardent le tact indispensable en l'occurrence, elle contribuera à englober les catholiques d'Alsace-Lorraine, déjà fort ébranlés, dans le vaste engrenage du mouvement catholique d'Allemagne. L'heure est favorable, et on a certainement escompté, sans le dire tout haut, l'aversion profonde et le mépris légitime que le gouvernement persécuteur de France inspire aux provinces annexées.

« Nous sommes bien aises, disait un brave curé d'un coin charmant de la montagne, de ne pas être gouvernés ici par